

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

Québec, le 2 mars 2017 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac* par la Société des traversiers du Québec. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 7 novembre dernier. La commission d'enquête, chargée de l'examen du projet, était présidée par M. Michel Germain qui était secondé par M. Jacques Locat, commissaire.

La commission d'enquête du BAPE conclut que le projet peut aller de l'avant. Les engagements du promoteur inscrits dans l'étude d'impact ou précisés en audience publique sont de nature à maintenir la qualité de vie des résidents situés au voisinage du quai et à assurer la protection des mammifères marins pendant les travaux.

Le projet s'insère dans un milieu perturbé par la pollution sonore, en particulier en raison de la navigation maritime, qui a un impact sur l'écholocation et la communication des cétacés, dont le béluga. La Société des traversiers du Québec réaliserait toutefois les travaux de construction du duc-d'Albe selon les exigences posées par Pêches et Océans Canada, notamment le fait de devoir être exécutés en période de faible fréquentation par les cétacés (du 1^{er} novembre au 31 mai), d'être confinés par un rideau de bulles d'air et de faire l'objet d'une surveillance assurant qu'aucun cétacé n'est présent à moins de 600 m des travaux.

Bien que les travaux liés au projet puissent avoir des répercussions sur la qualité de vie des résidents et des utilisateurs de la traverse ainsi que sur les activités de récréotourisme, les impacts seraient de faible intensité et de courte durée. Par ailleurs, les travaux seraient réalisés après la période récréotouristique intensive.

Plusieurs participants à l'audience publique ont indiqué que le mandat du BAPE sur le projet de construction d'un duc-d'Albe aura été une occasion de faire valoir leur position pour la construction d'un pont sur le Saguenay auprès des autorités gouvernementales. Le fait que l'ensemble des participants ait profité de cette occasion pour venir parler de sujets dont la portée va bien au-delà de celle du projet, comme la construction de deux nouveaux traversiers pour la traverse Baie-Sainte-Catherine-Tadoussac ou encore la sécurité routière sur la route 138, témoigne de la pertinence de tenir des consultations publiques bien en amont des projets dans le but d'échanger sur les choix stratégiques qui mènent aux décisions et de présenter l'information nécessaire à une bonne compréhension des enjeux sous-jacents.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique la commission a tenu deux séances publiques à Tadoussac. En deuxième partie, deux séances publiques ont permis à la commission d'assister à la présentation de 18 mémoires et de deux opinions verbales. Au total, 23 mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes, des organismes et des municipalités intéressés par ce projet.

LA DISPONIBILITE DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac* par la Société des traversiers du Québec est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

[Rapport](#)

[Sommaire](#)

[Avis et constats](#)

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 536
karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca